

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 027-242700607-20250929-2025_0260-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE du 29 septembre 2025

Extrait des délibérations n° 4

Date de convocation : 23 septembre 2025.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 29 septembre 2025 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de CESSEVILLE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 20 Présents : 15

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIÈRE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Françoise MAILLARD - Martine SAINT-LAURENT - Isabelle VAUQUELIN.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Roger WALLART.

Excusé(e)s : Mesdames Laurence DUVAL - Hélène LEROY - Messieurs Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE -

Absent(e)s :

Monsieur Marc ROMET

ADMINISTRATION GENERALE

Objet : Subvention au profit de l'UCIAL du pays du Neubourg : NOVEMBRE GAGNANT

Madame Karine LETELLIER a repris la présidence de l'Union Commerciale du pays du Neubourg. Le souhait du nouveau bureau de l'UCIAL est d'organiser plus d'animations et de mieux communiquer sur ses actions afin de relancer une dynamique de groupe pour le commerce de proximité.

Parmi les actions proposées, l'Union Commerciale du pays du Neubourg organise en fin d'année l'opération NOVEMBRE GAGNANT.

Le principe de l'opération

Les consommateurs doivent compléter une carte d'une valeur totale de 200€ (10€ = 1 tampon) durant la durée de l'opération. A la fin de l'opération, un tirage au sort aura lieu, et chaque commerçant participe à cet événement en mettant en jeu un lot à gagner.

L'intérêt pour les commerçants est d'offrir un seul lot plutôt que de faire de fortes réductions tout le mois. Pour les clients, c'est l'opportunité d'avoir un lot important à gagner.

L'UCIAL a sollicité la communauté de communes pour participer au lot principal, à savoir un voyage à gagner.

Cette action ayant pour but d'inciter la consommation dans les commerces de proximité, et pouvant bénéficier à l'ensemble des commerces qui souhaitent adhérer à l'UCIAL, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande et d'accorder à l'UCIAL une subvention d'un montant maximum de 2 000 euros correspondant à la participation de la communauté de communes au lot principal de l'opération NOVEMBRE GAGNANT.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération n° 17, en date du 08 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 6 000 € par demandeur, par an et de prendre toute décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la commission développement économique,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Et après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 000 euros au bénéfice de l'UCIAL du pays du Neubourg,
- dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2025 (article 65748).

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance,
Alain DEBUS**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

